



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2154

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Transfert de propriété sans indemnité de deux véhicules et du matériel dans le cadre du transfert de l'activité de comptages de trafic de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2154**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Transfert de propriété sans indemnité de deux véhicules et du matériel dans le cadre du transfert de l'activité de comptages de trafic de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Au 1^{er} janvier 2011, l'activité de comptages de trafic de la ville de Lyon (direction des déplacements urbains) a été transférée à la Communauté urbaine (direction de la voirie, service mobilité urbaine).

Cette mesure fait suite au constat que la ville et la Communauté urbaine possédaient chacune une équipe chargée de procéder à des comptages de véhicules.

Ces comptages sont destinés à alimenter les études sur l'évolution du trafic dans l'agglomération et les études nécessaires aux projets d'aménagement (voirie, carrefour, etc.).

Le transfert de l'activité comptage permet ainsi de mutualiser et rendre plus cohérent le recueil et le traitement des informations collectées.

La convention soumise à l'approbation du Conseil, à conclure entre la ville de Lyon et la Communauté urbaine, prévoit la cession sans indemnité de deux véhicules et du matériel liés à l'activité de comptages de trafic.

La désignation ainsi que les principales caractéristiques des véhicules et du matériel cédés sont présentées en annexe de la présente délibération.

Ils seront cédés en l'état, sans réserve et sans garantie, à compter de la date de remise effective des biens à la Communauté urbaine. Ces biens seront sortis de l'inventaire comptable de la ville de Lyon. La Communauté urbaine se chargera des formalités et des frais de ré-immatriculation et d'assurance des véhicules à son nom ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le transfert sans indemnité des véhicules Peugeot Expert diesel 5147 YK 69 et Piaggio Porter électrique 582 BLD 69 et du matériel de comptages de trafic de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine,

b) - la convention correspondante à passer entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.